



CQP MÉCANICIEN SPÉCIALISTE VÉHICULES UTILITAIRES ET INDUSTRIELS



Le mécanicien spécialiste véhicules utilitaires et industriels assure l'entretien et la réparation des camions qui, effectuant de longs trajets, doivent supporter une utilisation intense. Il peut être amené à travailler sur l'ensemble des éléments du camion : moteurs, systèmes de freinage, de transmissions, climatisation, etc. Les poids-lourds ont des systèmes électriques et hydrauliques complexes nécessitant des compétences adaptées.



NATURE DU DIPLÔME

Le Certificat de Qualification Professionnelle (CQP) est une certification élaborée par la branche des services de l'automobile en réponse aux besoins des professionnels. Il prépare directement à un métier et est reconnu par les professionnels.



DURÉE ET PRÉREQUIS

- Formation en alternance comprise entre 14 et 24 mois
- Candidats titulaires d'un CAP en mécanique poids lourds



CONTENU DE LA FORMATION

- Maintenance des organes d'équipements et accessoires
- Réalisation de l'entretien périodique
- Intervention sur circuits électriques
- Contrôle et remplacement des composants du système d'injection et de dépollution
- Maintenance et diagnostic des systèmes mécaniques

CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

Le contrat de professionnalisation est un contrat de travail en alternance conclu entre un salarié (vous) et un employeur, associant des périodes en centre de formation et en entreprise.

Avantages du contrat de professionnalisation

- Des formations adaptées au marché du travail,
- Des compétences acquises par la pratique,
- Un salaire qui permet d'intégrer la vie active,
- Un accompagnement professionnel et pédagogique par les établissements de formation,
- Une meilleure insertion dans le secteur.

Salaire

Le salaire varie en fonction de votre âge et niveau de formation.

Âge	Niveau de formation	Inférieur au bac pro	Au moins titulaire d'un Bac Pro ou titre professionnel de niveau IV
		% du SMIC*	
Moins de 21 ans		55 %	65 %
De 21 à moins de 26 ans		70 %	80 %
26 ans et plus		100 % (sans être inférieur à 85 % du salaire minimum conventionnel)	

Une prime d'intégration, prévue par la Convention Collective des Services de l'Automobile, est versée au salarié ayant obtenu cette certification, à l'issue du 12^e mois suivant son embauche en CDI par l'entreprise formatrice. Elle correspond à 50 % de la rémunération mensuelle brute.

* Sous réserve de l'évolution de la réglementation

ET APRÈS ?

Un Certificat de Qualification Professionnelle prépare à un métier en vue d'une insertion directe dans l'emploi. Cependant, il est envisageable après quelques années d'expériences ou pour une spécialisation d'intégrer un autre CQP ou une formation d'enseignement supérieur.

POURSUITE DE FORMATION	ÉVOLUTIONS POSSIBLES
<ul style="list-style-type: none">• BTS Maintenance des véhicules, option véhicules transport routier• CQP Technicien expert après-vente véhicules utilitaires et industriels• CQP Réceptionnaire après-vente, option véhicules utilitaires et industriels	<ul style="list-style-type: none">• Technicien confirmé• Technicien expert après-vente• Réceptionnaire après-vente

CHOISIR LES SECTEURS DES SERVICES DE L'AUTO, DU CAMION, DE LA MOTO ET DU VÉLO C'EST :

- intégrer un secteur d'activité de premier plan, au service des personnes et de leur mobilité
- avoir le choix parmi de nombreux parcours de formation
- accéder à des postes techniques, de management ou d'expertise

POUR TROUVER
UN LIEU DE FORMATION
ET POUR TOUTE INFORMATION
COMPLÉMENTAIRE :
WWW.METIERS-CAMION.COM